

# Transition vers l'âge adulte : quelles sont les prochaines étapes ?

## QU'EST-CE QUE LA DORS ?

La Section des Services de réinsertion (*Division of Rehabilitation Services - DORS*) propose des programmes et des services visant à aider les personnes handicapées à se rendre au travail. Ces programmes et services incluent également les étudiants au cours de leurs deux dernières années de lycée dès lors qu'ils sont handicapés. Chaque lycée public dans l'Etat du Maryland dispose d'un conseiller DORS.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DES SERVICES DE LA DORS ?

- Les étudiants bénéficiant d'un programme éducatif adapté d'aide individualisée (IEP), du Programme 504 (504 Plan), ou souffrant de problèmes de santé graves peuvent être éligibles aux services de la DORS. Cela inclut les personnes souffrant de troubles physiques, affectifs, cognitifs, sensoriels ou de difficultés d'apprentissage ayant un impact sur leur travail.
- Les étudiants éligibles aux programmes de l'Administration pour les troubles développementaux (*Developmental Disabilities Administration – DDA*) ou de l'Administration de la santé mentale (*Mental Hygiene Administration – MHA*) sur le long terme.
- Les étudiants bénéficiant de l'Allocation supplémentaire de revenu de sécurité (*Supplemental Security Income - SSI*) ou de l'Assurance invalidité de la sécurité sociale (*Social Security Disability Insurance - SSDI*).

## RÔLE DU CONSEILLER DE LA DORS :

- Participer aux réunions IEP dès que cela est possible.
- Offrir orientation et conseil aux étudiants dans le choix de leur carrière.
- Participer au développement du Programme individualisé pour l'emploi (*Individualized Plan for Employment - IPE*).
- Proposer des services au sein de l'établissement scolaire. Ces services peuvent inclure : les évaluations professionnelles, l'évaluation de la technologie d'assistance, les dispositifs de mentorat, les emplois saisonniers, et les stages.
- Coordonner les services proposés après le lycée.
- Aider les étudiants à trouver un emploi correspondant à leurs centres d'intérêt et à leurs compétences.

## MISE EN RELATION DES ÉTUDIANTS AVEC LA DORS

- Par le biais du personnel de l'école.
- A l'initiative des parents et des familles.
- Les étudiants peuvent contacter eux-mêmes la DORS en se rendant sur notre site Web : [www.dors.state.md.us](http://www.dors.state.md.us).

## QUI PAIE POUR LES SERVICES ?

- On applique une échelle mobile pour la plupart des services, en fonction des revenus de la famille.
- Les étudiants bénéficiant des subventions SSI/SSDI ne sont pas tenus de payer pour le coût des services, sauf lorsqu'ils choisissent une prestation dont le coût est plus élevé par rapport à leurs besoins.

## **LES SERVICES PROPOSÉS PAR LA DORS**

Les services peuvent comprendre :

- L'aide à la recherche d'emploi, les services de placement et les services pour la conservation des emplois
- Le soutien au travail
- L'accompagnement au travail
- L'aide au choix de carrière professionnelle
- Des services de conseils et d'orientation
- La formation technique/professionnelle
- L'aide en matière d'études supérieures
- La préparation à l'emploi
- La technologie d'assistance

### **Y A-T-IL UNE LISTE D'ATTENTE ?**

Conformément à la loi fédérale, la DORS doit s'occuper en priorité des étudiants souffrant de handicaps les plus importants. Certains étudiants souffrant d'un handicap seront inscrits sur une liste d'attente.

Maryland Division of Rehabilitation Services  
2301 Argonne Drive  
Baltimore, MD 21218  
410-554-9442  
888-554-0334 Sans frais  
V.P. 443-798-2840  
[www.dors.state.md.us](http://www.dors.state.md.us)

Le Secrétariat d'Etat à l'Éducation de l'État du Maryland ne fait pas de discrimination fondée sur l'âge, l'ascendance, la couleur de la peau, la foi, l'identité sexuelle et l'expression de celle-ci,, les informations génétiques, la situation familiale, le handicap, les origines nationales, la race, la religion, le sexe, ou l'orientation sexuelle dans le cadre des procédures liées à l'emploi ou de celles relatives à l'accès aux divers programmes. Pour toute question concernant la politique départementale, nous vous invitons à contacter :

Equity Assurance and Compliance Office  
Maryland State Department of Education  
200 West Baltimore Street  
Baltimore, Maryland 21201-2595  
410-767-0433 (téléphone)  
410-767-0431 (fax)  
410-333-6442 (TTY/TDD)  
Interprète disponible  
Département de l'Éducation de l'État du Maryland  
07/14